

RAPPORT
ANNUEL
MARS 2024

AMUNDI SERENITE PEA

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous délégataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	10
Informations spécifiques	11
Informations réglementaires	12
Certification du Commissaire aux comptes	18
Comptes annuels	23
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Hors-Bilan	26
Compte de Résultat	27
Annexes aux comptes annuels	28
Règles et méthodes comptables	29
Evolution de l'Actif net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	46
Inventaire	48
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	56
Annexe(s)	57
Caractéristiques de l'OPC	58
Loi Energie Climat (LEC)	73

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Compte rendu d'activité

Sur la période, le fonds a affiché une performance nette de +3.43% contre +3.71% pour son indice de référence l'ESTR Capitalisé. Au cours de la période, l'ESTR a connu 4 hausses successivement passant de +2.884% fin mars 2023 à +3.899% fin mars 2024. Le portefeuille est constitué de plus de 75% d'actions de la Communauté Européenne garantissant l'éligibilité au PEA de l'OPCVM. Afin d'obtenir une performance proche du monétaire, la performance de ce panier d'actions est échangée contre une performance monétaire via un contrat d'échange (swap). Les résultats en termes de gestion du fonds sont liés aux évolutions du taux du marché monétaire, à savoir à l'Estr.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI SERENITE PEA et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI SERENITE PEA - I (C) en devise EUR : 3,43% / 3,71% avec une Tracking Error de 0,11%
- Part AMUNDI SERENITE PEA - I (D) en devise EUR : 3,43% / 3,71% avec une Tracking Error de 0,11%
- Part AMUNDI SERENITE PEA - O (C) en devise EUR : 3,64% / 3,71% avec une Tracking Error de 0,11%
- Part AMUNDI SERENITE PEA - P (C) en devise EUR : 3,40% / 3,71% avec une Tracking Error de 0,11%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING NV	388 914 894,60	346 361 369,90
SIEMENS AG-REG	291 409 896,50	288 007 726,82
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	346 333 089,80	174 614 395,20
RWE AG	277 640 750,71	145 120 515,61
PROSUS NV	247 906 492,01	154 442 602,68
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	148 106 108,08	244 228 801,98
WOLTERS KLUWER	188 891 430,75	184 145 529,75
BASF SE	171 587 444,34	111 167 579,00
ORANGE	164 455 341,42	117 314 647,76
TOTALENERGIES SE	147 204 189,32	123 052 107,18

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 976 162 403,24

- o Change à terme :
- o Future : 35 938 000,00
- o Options :
- o Swap : 2 940 224 403,24

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA (LONDON) BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE JPMORGAN CHASE BANK NA

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	2 808 182,25
. Autres revenus	
Total des revenus	2 808 182,25
. Frais opérationnels directs	431 822,07
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	431 822,07

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					2 940 224 403,24
% de l'Actif Net					80,24%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 FRANCE					1 075 224 503,90
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE					870 000 000,00
JPMORGAN CHASE BANK NA ROYAUME-UNI					649 999 906,82
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA (LONDON) ROYAUME-UNI					199 999 986,96
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED ROYAUME-UNI					145 000 005,56

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					794 999 992,52
3 mois à 1 an					1 205 224 503,90
Plus d'1 an					939 999 906,82
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	2 582 178,58	226 003,67			
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-431 822,07				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 04 mars 2024 Ajout Part P : Tous souscripteurs. Part I : Tous souscripteurs, plus particulièrement les OPC éligibles au PEA. Part O : réservée aux OPC nourriciers gérés par Amundi. Part FA : réservée aux compagnies d'assurance-vie établies en France en tant que support d'unité de compte. Ce fonds est destiné aux investisseurs recherchant une évolution régulière et sécuritaire de la valeur liquidative, similaire à celle d'un placement monétaire et se rapprochant au mieux de l'€STR capitalisé sur la durée de placement recommandé et hors frais de gestion.

Le 04 mars 2024 Modification Date de mise à jour du prospectus : 4 mars 2024

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 81,855.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulee et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 6

Le fonds ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI SERENITE PEA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI SERENITE PEA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI SERENITE PEA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 23 juillet 2024

Paris La Défense, le 23 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Comptes annuels

Bilan Actif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 460 496 471,28	2 559 960 809,27
Actions et valeurs assimilées	3 133 103 084,69	2 326 134 378,47
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 133 103 084,69	2 326 134 378,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	153 486 699,64	131 751 456,28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	153 486 699,64	131 751 456,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		1 998 108,12
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		1 998 108,12
Titres de créances négociables		1 998 108,12
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	173 789 360,89	94 297 822,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	173 789 360,89	94 297 822,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	5,01	
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	5,01	
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	117 321,05	5 779 044,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 480,00	346 385,00
Autres opérations	108 841,05	5 432 659,22
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	187 585 479,54	99 387 191,30
Opérations de change à terme de devises		
Autres	187 585 479,54	99 387 191,30
COMPTES FINANCIERS	222 253 872,66	49 568 124,76
Liquidités	222 253 872,66	49 568 124,76
TOTAL DE L'ACTIF	3 870 335 823,48	2 708 916 125,33

Bilan Passif au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 645 248 887,64	2 614 981 960,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	6,22	1,08
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-51 735 863,02	-89 533 860,64
Résultat de l'exercice (a,b)	70 951 618,67	63 470 890,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 664 464 649,51	2 588 918 991,34
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	127 702 605,67	106 195 885,94
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	127 702 605,67	106 195 885,94
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 480,00	346 385,00
Autres opérations	127 694 125,67	105 849 500,94
DETTES	78 168 568,30	13 801 248,05
Opérations de change à terme de devises		
Autres	78 168 568,30	13 801 248,05
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 870 335 823,48	2 708 916 125,33

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623		35 407 825,00
EURO SCHATZ 0624	35 938 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BBVA	199 999 986,96	
BANK OF AMERICA SECU		185 000 014,00
BOFA	275 165 537,00	
BOFA	300 026 107,00	
BOFA	350 000 295,90	
BOFA	150 032 564,00	
CITIGROUP	145 000 005,56	145 000 005,56
CITIGROUP		190 000 002,66
GOLDMAN SACHS		110 000 000,00
GOLDMAN SACHS		210 000 000,00
GOLDMANN SACHS		170 000 000,00
GLODMAN SACHS		130 000 000,00
GOLDMAN SACHS	290 000 000,00	290 000 000,00
GOLDMAN SACHS	265 000 000,00	
GOLDMAN SACHS	185 000 000,00	
GOLDMAN SACHS	130 000 000,00	
JP MORGAN	400 000 000,00	400 000 000,00
JP MORGAN	249 999 906,82	249 999 906,82
UBS		130 000 250,40
Autres engagements		

Compte de Résultat au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 166 672,43	737 436,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	64 088 442,80	79 669 555,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 475 637,00	1 256 248,19
Produits sur titres de créances		5 165,77
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 808 182,25	793 114,02
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	74 538 934,48	82 461 519,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	431 822,07	45 787,47
Charges sur instruments financiers à terme	8 735 964,92	23 617 584,78
Charges sur dettes financières		205 165,61
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 167 786,99	23 868 537,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	65 371 147,49	58 592 982,00
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 373 936,98	5 613 232,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	56 997 210,51	52 979 749,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	13 954 408,16	10 491 140,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	70 951 618,67	63 470 890,29

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010179671 - Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

FR0011636158 - Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C : Taux de frais maximum de 1.20% TTC.

FR0011408350 - Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C : Taux de frais maximum de 1.20% TTC.

FR0010173237 - Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 588 918 991,34	2 097 435 519,30
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 799 663 379,89	2 027 626 516,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 834 194 100,81	-1 551 882 520,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	430 450 598,58	95 236 445,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-184 630 681,51	-98 918 472,53
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	85 775 727,40	312 410 074,72
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-391 858 116,97	-395 261 088,60
Frais de transactions	-2 052 569,39	-1 608 512,34
Différences de change	6,10	-153 449,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	144 313 607,77	106 096 278,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>410 630 174,05</i>	<i>266 316 566,28</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-266 316 566,28</i>	<i>-160 220 288,26</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-26 830 537,90	-54 405 900,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-127 593 764,62</i>	<i>-100 763 226,72</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>100 763 226,72</i>	<i>46 357 325,87</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-71 402,94	-635 648,35
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	56 997 210,51	52 979 749,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	-2 017 462,56 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 664 464 649,51	2 588 918 991,34

(*) 28/03/2024 : Provision pour ajustement d'actif net passée par erreur et extournée au 02/04/2024

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 712 102,41	0,95
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	118 774 597,23	3,24
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	153 486 699,64	4,19
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	35 938 000,00	0,98
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	35 938 000,00	0,98
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	2 940 224 403,24	80,24
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 940 224 403,24	80,24

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	118 774 597,23	3,24			34 712 102,41	0,95		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							222 253 872,66	6,07
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	35 938 000,00	0,98						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	47 890 990,73	1,31	36 555 968,79	1,00	67 422 573,77	1,84	1 617 166,35	0,04		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	222 253 872,66	6,07								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					35 938 000,00	0,98				
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	1 042,05							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	68 597 848,66
	Dépôts de garantie en espèces	210 407,80
	Coupons et dividendes en espèces	2 657 223,08
	Collatéraux	116 120 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		187 585 479,54
DETTES		
	Achats à règlement différé	74 899 948,75
	Frais de gestion fixe	993 067,51
	Autres dettes	2 275 552,04
TOTAL DES DETTES		78 168 568,30
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		109 416 911,24

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	91 644,088	1 023 543 192,17
Parts rachetées durant l'exercice	-91 569,146	-1 022 950 705,68
Solde net des souscriptions/rachats	74,942	592 486,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	90 172,562	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	1 552,545	8 314 051,55
Parts rachetées durant l'exercice	-796,625	-4 282 505,91
Solde net des souscriptions/rachats	755,920	4 031 545,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 454,010	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 562 374,150	1 072 626 777,91
Parts rachetées durant l'exercice	-5 750 726,760	-584 825 747,82
Solde net des souscriptions/rachats	4 811 647,390	487 801 030,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 299 618,403	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	6 986 230,268	695 179 258,26
Parts rachetées durant l'exercice	-2 231 603,377	-222 135 141,40
Solde net des souscriptions/rachats	4 754 626,891	473 044 116,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 263 411,916	

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	3 739 167,78 0,37
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	17 694,32 0,37
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 698 074,50 0,17

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 919 000,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/03/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			
Obligations			298 824,39
	XS2016807864	CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	298 824,39
TCN			
OPC			173 789 360,89
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	173 789 360,89
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			174 088 185,28

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	6,22	1,08
Résultat	70 951 618,67	63 470 890,29
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	70 951 624,89	63 470 891,37

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,07	
Total	0,07	

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	18 907 079,99	23 378 972,45
Total	18 907 079,99	23 378 972,45

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D		
Affectation		
Distribution	148 483,50	92 832,01
Report à nouveau de l'exercice	0,22	3,18
Capitalisation		
Total	148 483,72	92 835,19
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 454,010	698,090
Distribution unitaire	102,12	132,98
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		23,10

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	38 597 025,29	34 290 197,88
Total	38 597 025,29	34 290 197,88

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	13 299 035,82	5 708 885,85
Total	13 299 035,82	5 708 885,85

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-51 735 863,02	-89 533 860,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-51 735 863,02	-89 533 860,64

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2,51	
Total	-2,51	

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-14 495 055,27	-34 335 457,19
Total	-14 495 055,27	-34 335 457,19

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-106 972,36	-122 893,56
Total	-106 972,36	-122 893,56

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-26 769 824,85	-46 583 498,08
Total	-26 769 824,85	-46 583 498,08

	28/03/2024	31/03/2023
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10 364 008,03	-8 492 011,81
Total	-10 364 008,03	-8 492 011,81

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	1 934 557 580,58	1 824 797 827,87	2 097 435 519,30	2 588 918 991,34	3 664 464 649,51
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C en EUR					
Actif net					100,20
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					100,2000
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-2,51
Capitalisation unitaire sur résultat					0,07
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C en EUR					
Actif net	693 418 017,37	736 119 417,44	882 833 757,98	992 657 415,20	1 027 567 908,90
Nombre de titres	62 590,304	66 755,333	80 572,192	90 097,620	90 172,562
Valeur liquidative unitaire	11 078,6810	11 027,1252	10 957,0527	11 017,5764	11 395,5718
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 083,40	-3 339,99	-465,80	-381,09	-160,74
Capitalisation unitaire sur résultat	523,25	210,49	698,18	259,48	209,67
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D en EUR					
Actif net	28 283 477,46	11 553 857,40	15 394 643,62	3 745 175,03	7 870 105,72
Nombre de titres	4 577,810	1 974,132	2 699,669	698,090	1 454,010
Valeur liquidative unitaire	6 178,3860	5 852,6265	5 702,4189	5 364,8885	5 412,6902
+/- values nettes unitaire non distribuées	1 406,74				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-422,50	-246,36	-176,04	-73,57
Distribution unitaire sur résultat	298,20	113,54	366,32	132,98	102,12
Crédit d'impôt unitaire	0,001			0,043	

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C en EUR					
Actif net	1 158 161 676,48	1 021 788 515,39	1 157 682 990,17	1 347 014 499,64	1 894 095 724,84
Nombre de titres	11 624 896,611	10 277 403,927	11 678 955,338	13 487 971,013	18 299 618,403
Valeur liquidative unitaire	99,6276	99,4208	99,1255	99,8678	103,5046
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,74	-30,06	-4,20	-3,45	-1,46
Capitalisation unitaire sur résultat	4,88	2,15	6,64	2,54	2,10
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C en EUR					
Actif net	54 694 409,27	55 336 037,64	41 524 127,53	245 501 901,47	734 930 809,85
Nombre de titres	555 336,894	564 647,814	426 549,027	2 508 785,025	7 263 411,916
Valeur liquidative unitaire	98,4887	98,0009	97,3490	97,8568	101,1825
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,52	-29,68	-4,13	-3,38	-1,42
Capitalisation unitaire sur résultat	4,62	1,84	6,17	2,27	1,83

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	88 636	18 347 652,00	0,51
ALLIANZ SE-REG	EUR	506 077	140 588 190,60	3,84
BASF SE	EUR	2 606 786	137 977 182,98	3,76
BAYER	EUR	2 991 868	85 058 807,24	2,32
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	82 444	8 818 210,24	0,24
COMMERZBANK AG	EUR	2 837 788	36 125 041,24	0,98
CONTINENTAL AG	EUR	111 162	7 436 737,80	0,21
COVESTRO AG	EUR	1 271 576	64 443 471,68	1,76
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	2 000	93 920,00	
DELIVERY HERO SE	EUR	148 346	3 933 394,19	0,11
DEUTSCHE BANK AG	EUR	383 796	5 596 513,27	0,15
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	115 336	21 873 472,40	0,60
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	249 803	9 970 886,75	0,27
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	640 223	14 405 017,50	0,39
E.ON AG NOM.	EUR	5 758 007	74 191 920,20	2,02
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	361 556	6 625 513,70	0,18
FREENET NOM.	EUR	394 652	10 292 524,16	0,28
FRESENIUS	EUR	233 474	5 836 850,00	0,16
GEA GROUP	EUR	691 223	27 089 029,37	0,74
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	51 544	13 076 712,80	0,36
HUGO BOSS NOM.	EUR	123 257	6 732 297,34	0,19
LANXESS AG	EUR	659 140	16 353 263,40	0,45
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	1 824 962	134 700 445,22	3,67
MERCK KGA	EUR	42 782	6 999 135,20	0,19
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	48 051	21 733 467,30	0,60
RWE AG	EUR	3 719 628	117 019 496,88	3,19
SAP SE	EUR	1 486 427	268 240 616,42	7,32
SCOUT24 AG	EUR	170 627	11 920 002,22	0,33
SIEMENS AG-REG	EUR	82 727	14 639 369,92	0,40
SIEMENS ENERGY AG	EUR	710 000	12 073 550,00	0,33
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	69 999	3 970 343,28	0,10
SMA SOLAR TECHNOLOGY	EUR	176 612	9 448 742,00	0,26
SYMRISE AG	EUR	40 248	4 465 515,60	0,12
TEAMVIEWER AG	EUR	286 323	3 952 689,02	0,10
VONOVIA SE	EUR	571 546	15 660 360,40	0,43
TOTAL ALLEMAGNE			1 339 690 342,32	36,56
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	660 608	38 777 689,60	1,06
TOTAL AUTRICHE			38 777 689,60	1,06

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIQUE				
ACKERMANS HAAREN	EUR	66 756	10 814 472,00	0,29
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	700 000	39 522 000,00	1,08
KBC GROUPE	EUR	597 834	41 501 636,28	1,13
TOTAL BELGIQUE			91 838 108,28	2,50
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	3 214 418	10 578 649,64	0,29
TOTAL FINLANDE			10 578 649,64	0,29
FRANCE				
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	47 276	9 116 703,84	0,25
AXA	EUR	4 019 376	139 934 575,44	3,82
BNP PARIBAS	EUR	687 116	45 253 459,76	1,24
BOUYGUES	EUR	976 274	36 932 445,42	1,01
CARREFOUR	EUR	425 844	6 760 273,50	0,18
DANONE	EUR	376 030	22 520 436,70	0,61
ENGIE SA PF	EUR	5 188 260	80 469 912,60	2,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	47 943	10 053 647,10	0,27
EUROAPI SASU	EUR	14 348	40 102,66	
KERING	EUR	10 000	3 663 500,00	0,10
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	30 000	1 133 400,00	0,03
MICHELIN (CGDE)	EUR	483 668	17 179 887,36	0,47
ORANGE	EUR	20 638 625	224 713 349,00	6,14
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	149 850	15 142 342,50	0,41
SAINT-GOBAIN	EUR	1 088 818	78 318 678,74	2,13
SANOFI	EUR	335 286	30 497 614,56	0,84
SCOR SE	EUR	270 000	8 658 900,00	0,23
SOCIETE GENERALE SA	EUR	781 042	19 377 652,02	0,53
THALES	EUR	70 000	11 063 500,00	0,30
TOTALENERGIES SE	EUR	3 590 842	227 910 741,74	6,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 151 789	34 703 402,57	0,95
VINCI SA	EUR	1 224 122	145 376 728,72	3,96
VIVENDI	EUR	1 204 832	12 168 803,20	0,33
TOTAL FRANCE			1 180 990 057,43	32,22
ITALIE				
FERRARI NV	EUR	49 772	20 107 888,00	0,55
TOTAL ITALIE			20 107 888,00	0,55
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	239 166	6 087 970,53	0,17
TOTAL LUXEMBOURG			6 087 970,53	0,17
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	716 306	11 353 450,10	0,31
ADYEN NV	EUR	8 287	12 994 016,00	0,35
AIRBUS SE	EUR	198 000	33 802 560,00	0,92
AKZO NOBEL	EUR	11 960	827 392,80	0,02

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	25 579	14 475 156,10	0,39
ASML HOLDING NV	EUR	37 413	33 379 878,60	0,91
ASR NEDERLAND NV	EUR	342 000	15 523 380,00	0,43
EXOR NV	EUR	458 953	47 295 106,65	1,29
HEINEKEN	EUR	31 440	2 808 849,60	0,08
IMCD BV	EUR	18 706	3 055 625,10	0,09
ING GROEP NV	EUR	3 383 699	51 587 874,95	1,41
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	156 253	4 331 333,16	0,12
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	2 962 343	10 267 480,84	0,28
PROSUS NV	EUR	4 468 843	129 931 610,23	3,54
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	705 257	19 662 565,16	0,54
WOLTERS KLUWER	EUR	287 573	41 755 599,60	1,14
TOTAL PAYS-BAS			433 051 878,89	11,82
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	300 000	11 980 500,00	0,33
TOTAL SUISSE			11 980 500,00	0,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 133 103 084,69	85,50
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 133 103 084,69	85,50
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	700 000	704 312,21	0,02
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH E3R+0.65% 15-01-26	EUR	1 700 000	1 724 246,97	0,05
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	400 000	392 283,34	0,01
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	900 000	905 412,07	0,03
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	1 600 000	1 672 337,97	0,04
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	1 000 000	1 014 228,08	0,03
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	900 000	914 395,84	0,02
TOTAL ALLEMAGNE			7 327 216,48	0,20
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.652% 20-01-26	EUR	600 000	606 315,48	0,02
NATL AUSTRALIA BANK 0.25% 20-05-24	EUR	700 000	698 151,96	0,02
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 3.434% 18-06-26	EUR	1 800 000	1 803 680,03	0,05
TOTAL AUSTRALIE			3 108 147,47	0,09
AUTRICHE				
OMV AG 1.5% 09-04-24 EMTN	EUR	1 300 000	1 318 317,01	0,04
TOTAL AUTRICHE			1 318 317,01	0,04
CANADA				
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.5% 30-04-24	EUR	1 000 000	1 002 036,50	0,03
CAN IMP BK 0.375% 03-05-24	EUR	2 084 000	2 084 743,75	0,06
CAN IMP BK SYD E3R+0.7% 29-01-27	EUR	1 100 000	1 115 974,87	0,03
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	EUR	2 100 000	2 128 345,45	0,06

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	1 500 000	1 504 934,25	0,04
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.43% 17-01-25	EUR	1 800 000	1 820 516,70	0,04
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.35% 16-02-27	EUR	800 000	802 573,02	0,02
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 21-07-25	EUR	1 500 000	1 518 605,30	0,05
TORONTO DOMINION BANK THE E3R+0.45% 20-01-25	EUR	1 000 000	1 011 432,43	0,02
TOTAL CANADA			12 989 162,27	0,35
ESPAGNE				
AMADEUS CM 2.5% 20-05-24 EMTN	EUR	700 000	713 905,03	0,02
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	1 000 000	1 011 568,61	0,03
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	1 100 000	1 114 143,58	0,03
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	1 400 000	1 411 041,19	0,04
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	1 200 000	1 247 056,87	0,04
CAIXABANK 1.125% 17-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	2 012 833,09	0,05
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 908 084,44	0,05
NT CONS FIN 0.375% 17-01-25	EUR	2 000 000	1 949 830,08	0,05
TOTAL ESPAGNE			11 368 462,89	0,31
ETATS-UNIS				
ABBVIE 1.375% 17-05-24	EUR	1 725 000	1 740 098,76	0,05
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	1 000 000	1 012 196,85	0,03
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	1 300 000	1 307 465,68	0,03
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24	EUR	2 000 000	1 998 629,96	0,06
EMERSON ELECTRIC 0.375% 22-05-24	EUR	2 000 000	1 996 865,41	0,05
GENERAL MOTORS FINANCIAL 2.2% 01-04-24	EUR	2 000 000	2 043 519,13	0,06
GOLD SACH GR 1.375% 15-05-24	EUR	1 500 000	1 513 291,04	0,04
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 1.75% 25-05-25	EUR	300 000	297 720,35	0,01
MORGAN STANLEY E3R+0.65% 19-03-27	EUR	1 800 000	1 806 232,66	0,05
PEPSI 0.25% 06-05-24	EUR	3 300 000	3 296 419,97	0,09
PPG INDUSTRIES 1.875% 01-06-25	EUR	400 000	397 534,54	0,01
WFC 2 1/8 06/04/24	EUR	2 000 000	2 028 156,23	0,05
TOTAL ETATS-UNIS			19 438 130,58	0,53
FINLANDE				
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	600 000	601 328,79	0,02
OP CORPORATE BANK 0.375% 19-06-24	EUR	500 000	497 637,95	0,01
OP CORPORATE BANK E3R+0.4% 28-03-27	EUR	800 000	800 416,38	0,02
TOTAL FINLANDE			1 899 383,12	0,05
FRANCE				
ALD 3.875% 22-02-27	EUR	400 000	403 120,81	0,01
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	1 700 000	1 748 317,49	0,05
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	500 000	518 005,10	0,02
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	500 000	504 259,00	0,02
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	800 000	784 476,52	0,02
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	1 000 000	976 405,72	0,02
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	1 200 000	1 227 905,02	0,03
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	1 100 000	1 121 041,94	0,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	1 000 000	967 039,57	0,03
BNP PAR E3R+0.3% 24-02-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 012 090,83	0,06
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	1 600 000	1 579 710,01	0,04
BPCE 1.0% 15-07-24	EUR	1 000 000	998 825,18	0,02
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	600 000	622 207,69	0,02
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	933 000	937 442,80	0,03
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN E3R+0.2% 18-07-24	EUR	1 000 000	1 008 124,50	0,02
HSBC CONTINENTAL EUROPE 0.25% 17-05-24	EUR	1 000 000	997 685,92	0,03
KERING 3.75% 05-09-25 EMTN	EUR	700 000	716 790,16	0,02
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	500 000	511 591,22	0,01
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	400 000	406 235,35	0,01
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	2 200 000	2 224 539,08	0,06
SG 4.25% 28-09-26	EUR	1 800 000	1 871 262,41	0,05
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	1 400 000	1 416 569,32	0,04
THALES 0.875% 19-04-24 EMTN	EUR	3 000 000	3 020 592,67	0,08
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	600 000	614 471,75	0,02
TOTAL FRANCE			27 188 710,06	0,74
IRLANDE				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	2 000 000	1 997 095,14	0,05
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-25	EUR	600 000	617 678,61	0,02
TOTAL IRLANDE			2 614 773,75	0,07
ITALIE				
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	1 200 000	1 200 006,75	0,04
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	600 000	625 688,26	0,01
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	900 000	904 403,93	0,03
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 822 275,22	0,05
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	3 200 000	3 161 767,20	0,09
SNAM 0.0% 12-05-24	EUR	2 000 000	1 991 541,58	0,05
TOTAL ITALIE			9 705 682,94	0,27
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.01% 19-04-24	EUR	3 000 000	2 995 110,27	0,08
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	600 000	608 594,98	0,01
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	1 600 000	1 622 153,82	0,04
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC 0.523% 10-06-24	EUR	2 140 000	2 135 741,95	0,06
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.465% 30-05-24	EUR	1 300 000	1 297 969,19	0,04
TOTAL JAPON			8 659 570,21	0,23
LUXEMBOURG				
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.0% 14-06-24	EUR	3 000 000	2 976 482,28	0,08
TYCO ELECTRONICS GROUP 0.0% 14-02-25	EUR	1 260 000	1 220 904,09	0,03
TOTAL LUXEMBOURG			4 197 386,37	0,11
NORVEGE				
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	1 000 000	1 005 223,32	0,03
TOTAL NORVEGE			1 005 223,32	0,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	500 000	506 085,15	0,01
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	800 000	829 292,11	0,03
ACHMEA BV 3.625% 29-11-25	EUR	300 000	303 013,59	0,01
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	500 000	500 837,66	0,01
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.59% 03-11-26	EUR	1 000 000	1 015 259,78	0,03
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	1 000 000	1 039 343,25	0,03
DE VOLKSBANK NV 0.01% 16-09-24	EUR	2 000 000	1 964 823,49	0,05
HEINEKEN NV 3.625% 15-11-27	EUR	800 000	816 749,97	0,02
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-24	EUR	2 000 000	2 039 407,17	0,05
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	1 800 000	1 868 300,31	0,05
KBC IFIMA E3R+0.35% 04-03-26	EUR	1 700 000	1 705 962,58	0,05
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV E3R+0.3% 14-03-26	EUR	1 400 000	1 406 853,18	0,04
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	1 000 000	1 000 635,90	0,02
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29-09-26	EUR	2 000 000	2 074 495,48	0,05
ROSW 0 7/8 02/25/25	EUR	1 000 000	977 699,31	0,03
RWE FIN 1.0% 13-04-25 EMTN	EUR	1 097 000	1 078 240,80	0,03
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV E3R+0.23% 18-12-25	EUR	1 500 000	1 507 388,81	0,04
SIKA CAPITAL BV E3R+0.2% 01-11-24	EUR	1 200 000	1 208 363,52	0,04
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.375% 13-01-26	EUR	700 000	704 184,87	0,02
UNKNOWN FICTIF 1.25% 06-04-25	EUR	300 000	296 531,56	0,01
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	200 000	208 380,50	
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	600 000	612 313,31	0,02
TOTAL PAYS-BAS			23 664 162,30	0,64
ROYAUME-UNI				
ASTRAZE 0.75% 12-05-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 283,40	0,03
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	300 000	298 824,39	0,01
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 2.125% 31-05-24	EUR	2 000 000	2 028 968,43	0,05
HSBC 0.875% 06-09-24	EUR	1 820 000	1 805 483,04	0,06
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	1 200 000	1 207 464,97	0,04
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	1 400 000	1 460 891,32	0,04
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	1 400 000	1 430 311,05	0,04
RENTOKIL INITIAL 0.95% 22-11-24	EUR	1 000 000	984 919,15	0,02
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	2 000 000	1 935 296,59	0,05
TOTAL ROYAUME-UNI			12 155 442,34	0,34
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	500 000	520 314,00	0,01
SWEDBANK AB 3.75% 14-11-25	EUR	1 100 000	1 117 669,55	0,03
VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24	EUR	1 800 000	1 854 605,73	0,05
VOLVO TREASURY AB 2.125% 01-09-24	EUR	100 000	100 452,06	
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	400 000	404 523,41	0,02
VOLVO TREASURY AB 3.75% 25-11-24	EUR	2 000 000	2 023 524,68	0,05
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	800 000	825 839,10	0,03
TOTAL SUEDE			6 846 928,53	0,19

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			153 486 699,64	4,19
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			153 486 699,64	4,19
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	166,497	173 789 360,89	4,74
TOTAL FRANCE			173 789 360,89	4,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			173 789 360,89	4,74
TOTAL Organismes de placement collectif			173 789 360,89	4,74
Indemnités sur titres prêtés			5,01	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0624	EUR	-340	-8 480,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-8 480,00	
TOTAL Engagements à terme fermes			-8 480,00	
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
BBVA	EUR	199 999 986,96	-12 588 744,58	-0,34
BOFA	EUR	300 026 107	-9 581 672,76	-0,27
BOFA	EUR	350 000 295,9	-22 838 040,95	-0,63
BOFA	EUR	150 032 564	-11 153 585,84	-0,31
BOFA	EUR	275 165 537	-10 263 415,87	-0,28
CITIGROUP	EUR	145 000 005,56	-2 171 389,58	-0,06
GOLDMAN SACHS	EUR	290 000 000	-19 003 627,50	-0,51
GOLDMAN SACHS	EUR	265 000 000	-15 352 899,55	-0,42
GOLDMAN SACHS	EUR	185 000 000	108 841,05	0,01
GOLDMAN SACHS	EUR	130 000 000	-4 683 853,20	-0,12
JP MORGAN	EUR	249 999 906,82	-11 168 495,84	-0,31
JP MORGAN	EUR	400 000 000	-8 888 400,00	-0,24
TOTAL Autres swaps			-127 585 284,62	-3,48
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-127 585 284,62	-3,48
TOTAL Instruments financier à terme			-127 593 764,62	-3,48
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	8 480	8 480,00	
TOTAL Appel de marge			8 480,00	
Créances			187 585 479,54	5,12
Dettes			-78 168 568,30	-2,14
Comptes financiers			222 253 872,66	6,07
Actif net			3 664 464 649,51	100,00

OPCVM AMUNDI SERENITE PEA

Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D	EUR	1 454,010	5 412,6902
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA P-C	EUR	7 263 411,916	101,1825
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	EUR	90 172,562	11 395,5718
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA FA-C	EUR	1,000	100,2000
Part AMUNDI SERENITE PEA PEA O-C	EUR	18 299 618,403	103,5046

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI SERENITE PEA PEA I-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	148 483,50	EUR	102,12	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	148 483,50	EUR	102,12	EUR

Annexe(s)

Produit

AMUNDI SERENITE PEA - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010173237 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SERENITE PEA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SERENITE PEA, vous investissez les liquidités de votre PEA.

Ce fonds est destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA. L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des titres éligibles au PEA afin de bénéficier de la fiscalité associée et d'échanger la performance de ces titres contre la performance du marché monétaire, l'€STR capitalisé. La gestion mise en œuvre vise ainsi à offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 1 mois, un rendement monétaire tout en leur permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'éligibilité PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Ainsi, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA et échange la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation de dérivés.

A cet effet, le fonds pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition

pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds. AMUNDI SERENITE PEA est éligible au PEA.

L'OPC est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

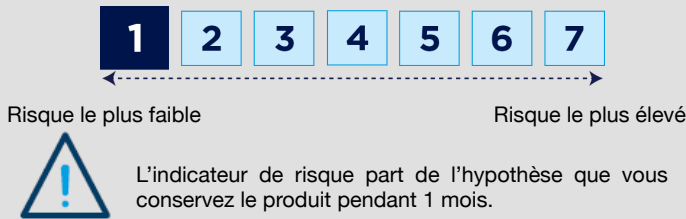
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 mois Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 670 Rendement annuel moyen -3,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 680 Rendement annuel moyen -3,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 700 Rendement annuel moyen -3,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 730 Rendement annuel moyen -2,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2020 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2019 et 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois*
Coûts totaux	€304
Incidence des coûts**	3,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	2,98 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,87 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SERENITE PEA pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI SERENITE PEA - I (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010179671 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SERENITE PEA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SERENITE PEA, vous investissez les liquidités de votre PEA.

Ce fonds est destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA. L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des titres éligibles au PEA afin de bénéficier de la fiscalité associée et d'échanger la performance de ces titres contre la performance du marché monétaire, l'€STR capitalisé. La gestion mise en œuvre vise ainsi à offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 1 mois, un rendement monétaire tout en leur permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'éligibilité PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Ainsi, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA et échange la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation de dérivés.

A cet effet, le fonds pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition

pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI SERENITE PEA est éligible au PEA.

L'OPC est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

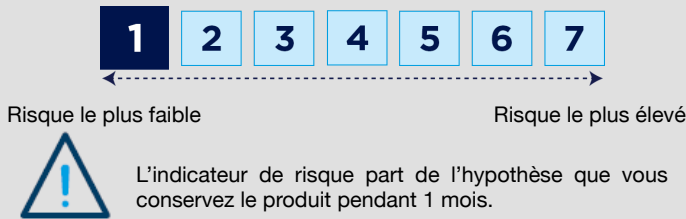
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 mois Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 670
	Rendement annuel moyen	-3,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 680
	Rendement annuel moyen	-3,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 700
	Rendement annuel moyen	-3,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 730
	Rendement annuel moyen	-2,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2020 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2019 et 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois*
Coûts totaux	€304
Incidence des coûts**	3,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,37% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	2,98 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,87 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SERENITE PEA pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI SERENITE PEA - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011408350 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SERENITE PEA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI SERENITE PEA, vous investissez les liquidités de votre PEA.

Ce fonds est destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA. L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des titres éligibles au PEA afin de bénéficier de la fiscalité associée et d'échanger la performance de ces titres contre la performance du marché monétaire, l'€STR capitalisé. La gestion mise en œuvre vise ainsi à offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 1 mois, un rendement monétaire tout en leur permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'éligibilité PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Ainsi, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA et échange la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation de dérivés.

A cet effet, le fonds pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition

pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI SERENITE PEA est éligible au PEA.

L'OPC est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

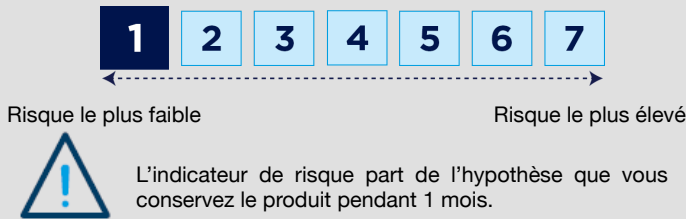
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 mois Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 920 Rendement annuel moyen -0,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 930 Rendement annuel moyen -0,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 950 Rendement annuel moyen -0,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 980 Rendement annuel moyen -0,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2020 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2019 et 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois*
Coûts totaux	€54
Incidence des coûts**	0,5%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi / 50 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	3,32 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SERENITE PEA pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI SERENITE PEA - O (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011636158 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SERENITE PEA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SERENITE PEA, vous investissez les liquidités de votre PEA.

Ce fonds est destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA. L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des titres éligibles au PEA afin de bénéficier de la fiscalité associée et d'échanger la performance de ces titres contre la performance du marché monétaire, l'€STR capitalisé. La gestion mise en œuvre vise ainsi à offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 1 mois, un rendement monétaire tout en leur permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'éligibilité PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Ainsi, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA et échange la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation de dérivés.

A cet effet, le fonds pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition

pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI SERENITE PEA est éligible au PEA.

L'OPC est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

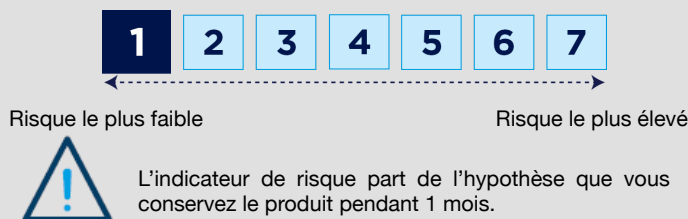
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 mois Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 470 Rendement annuel moyen -5,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 480 Rendement annuel moyen -5,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 500 Rendement annuel moyen -5,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 530 Rendement annuel moyen -4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2020 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2016 et 31/10/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois*
Coûts totaux	€502
Incidence des coûts**	5,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	1,30 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,85 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI SERENITE PEA pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI SERENITE PEA - FA (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400N8V7 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/03/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SERENITE PEA, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI SERENITE PEA, vous investissez les liquidités de votre PEA.

Ce fonds est destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA. L'objectif de gestion du fonds est d'investir dans des titres éligibles au PEA afin de bénéficier de la fiscalité associée et d'échanger la performance de ces titres contre la performance du marché monétaire, l'€STR capitalisé. La gestion mise en œuvre vise ainsi à offrir aux porteurs, sur un horizon de placement de 1 mois, un rendement monétaire tout en leur permettant de bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'éligibilité PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Ainsi, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA et échange la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation de dérivés.

A cet effet, le fonds pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI SERENITE PEA est éligible au PEA.

L'OPC est géré passivement et a pour objectif de répliquer la performance de son indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SERENITE PEA.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€0
	Rendement annuel moyen	-100,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 930
	Rendement annuel moyen	-0,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2020 et 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2016 et 30/06/2016
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2023 et 31/10/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 mois*
Coûts totaux	€53
Incidence des coûts**	0,5%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi / 50 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	1,66 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0833 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI SERENITE PEA pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Politiques d'exclusion

L'obligation fiduciaire applicable à la gestion passive est de répliquer le plus fidèlement possible un indice. En conséquence, le gérant dispose d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir ses objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive en ligne avec son indice de référence. Les fonds/ETF d'Amundi répliquant les indices de référence standards (non ESG) ne peuvent appliquer d'exclusions sectorielles systématiques. Toutefois, pour les titres qui sont exclus en raison de l'application de la politique sur le charbon thermique au niveau de l'univers d'investissement actif d'Amundi, mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent aboutir à un vote contre la décharge du Conseil ou de la Direction, ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

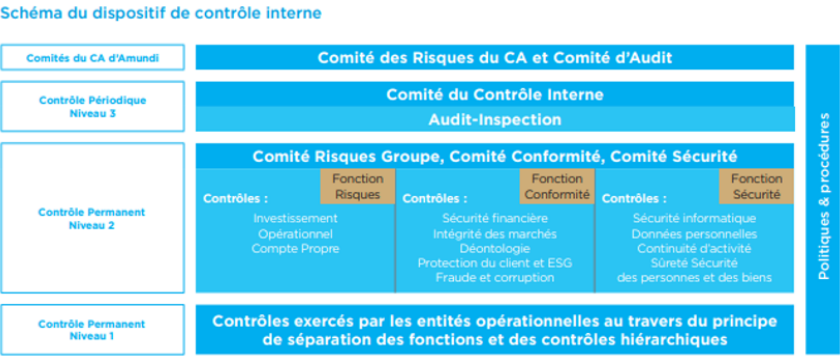
- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com